

1

Octobre 2023

Études sur...

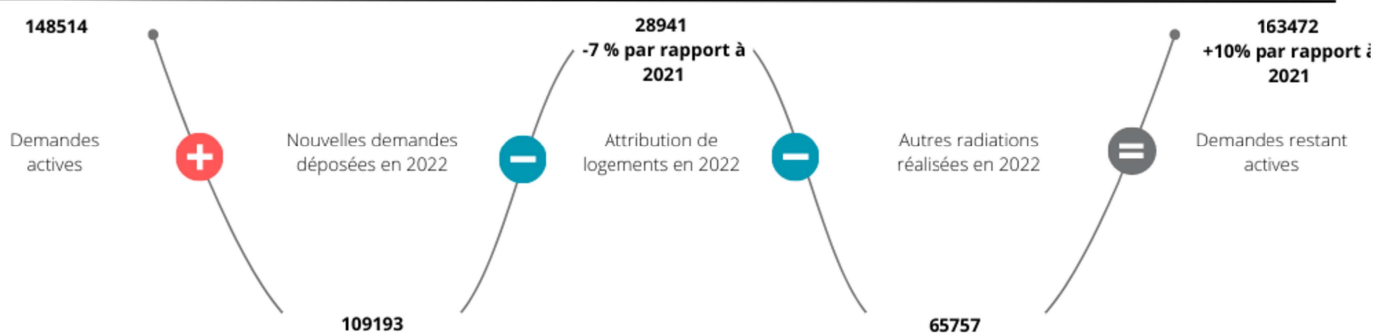
Habitat



La demande et les attributions de logements sociaux en Nouvelle-Aquitaine en 2022

L'augmentation du nombre de demande constatée en 2021 s'est poursuivie en 2022. Les demandes ont ainsi augmenté de 10 % en un an alors que les attributions ont baissé de 7 %. Pour ce qui concerne les demandes internes, le motif « handicap » est le plus invoqué. Pour les nouvelles demandes, le motif « logement repris » ne cesse de s'accroître. Il convient de noter que les territoires concernés par la réforme des attributions, qui se concrétisera en 2023, concentrent 83 % des demandes et 82 % des attributions.

Evolution de la demande en région Nouvelle-Aquitaine



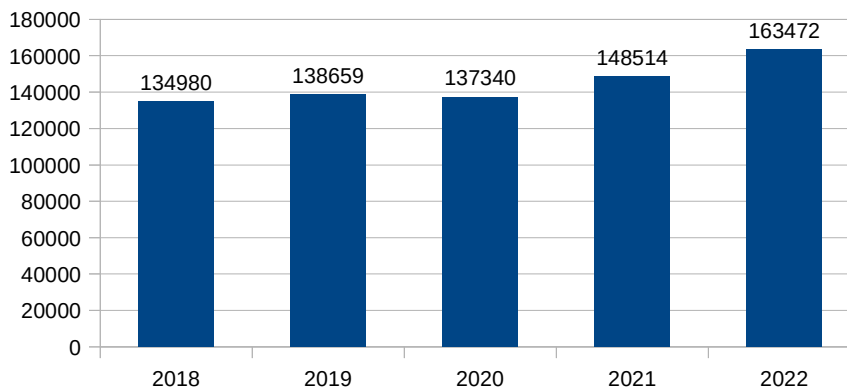
Rappel données 2021 (données extraites le 31/01/2022)
 Demandes en cours au 31/12/2021 : 137 465
 Nouvelles demandes : 107 644

Attributions : 31 187
 Autres radiations : 65 408

La région Nouvelle-Aquitaine représente 6,6 % de la demande active nationale au 31/12/2022.

Le nombre de demandes actives en Nouvelle-Aquitaine est dans une tendance à la hausse depuis 2018 (+ 21 %) malgré une légère baisse en 2020 (137 340 demandes) due à la crise sanitaire et enregistre, en 2022, son plus haut niveau depuis 2018. On note des augmentations plus fortes de la demande active dans quelques départements : Dordogne (+17 %), Landes (+13 %) et Haute-Vienne (+11 %).

Evolution du nombre de demandes actives en fin d'année



La région représente 8 % des demandes nouvelles déposées en France métropolitaine en 2022. Le parc de logements sociaux représente 6,3 % du parc de France métropolitaine au 01/01/2022 (soit 319 955 logements sociaux pour 5 092 505 en France métropolitaine).

Le nombre de nouvelles demandes a augmenté de 7,8 % par rapport à 2021, enregistrant son plus haut niveau depuis 2018.

Le nombre d'attributions dans la région représente 6,8 % des attributions de logements sociaux en France métropolitaine, soit la même part que celle des demandes actives. En 2022, le nombre des attributions a baissé de 7 % par rapport à 2021 mais reste tout de même 2 fois supérieures aux attributions de 2020. En effet, de 2018 à 2020, la part des attributions n'a pas cessé de diminuer pour atteindre un nombre record en 2021, en lien avec le rattrapage post-crise sanitaire.

Zoom sur les demandes et les attributions au sein du parc social

23 %
des nouvelles
demandes déposées

21 %
des attributions

29 %
Des demandes restant :
actives au 31/12/2022

Les demandes en mutation ont baissé d'1 point en 2022 alors que depuis 2018 elles étaient stables à 30 %. La région Nouvelle-Aquitaine est légèrement en dessous du niveau national (33% depuis 2019). Aussi, la région Nouvelle-Aquitaine concentrent 23 % des nouvelles demandes déposées au sein même du parc social et 21 % des attributions. Ces parts sont légèrement inférieures à celles du niveau national (27%)

ANALYSE TERRITORIALE

Répartition territoriale du stock de demandes actives et des attributions au 31/12/2022

2022	Part total des demandes En NA	Part des attributions
Moyenne régionale	6,7%	6,8%
33-Gironde	38,5%	32,8%
16-Charente-Maritime	13,0%	8,4%
64-Pyrénées-Atlantiques	12,9%	9,9%
40-Landes	6,5%	5,5%
86-Vienne	5,7%	9,1%
87-Haute-Vienne	5,0%	8,6%
79-Deux-Sèvres	4,4%	4,7%
24-Dordogne	4,3%	4,9%
16-Charente	4,0%	6,3%
47-Lot-et-Garonne	3,0%	3,7%
19-Corrèze	2,0%	4,2%
23-Creuse	0,7%	2,0%
Total	100,00 %	

→ Comme en 2021, trois départements concentraient 65 % du stock régional de demandes restant actives : la Gironde (39 %), la Charente-Maritime et les Pyrénées-Atlantique (13 % chacun). Le poids de chaque département dans le stock des demandes actives régional reste stable depuis 2018.

→ Entre 2021 et 2022, le nombre de demandes actives a augmenté dans tous les départements avec une moyenne régionale de + 10 %. 4 départements ont une hausse de + de 10 % : c'est le cas de la Dordogne (+21 %), les Landes (+15 %), la Haute-Vienne (+13 %) et les Pyrénées-Atlantiques (+11 %).

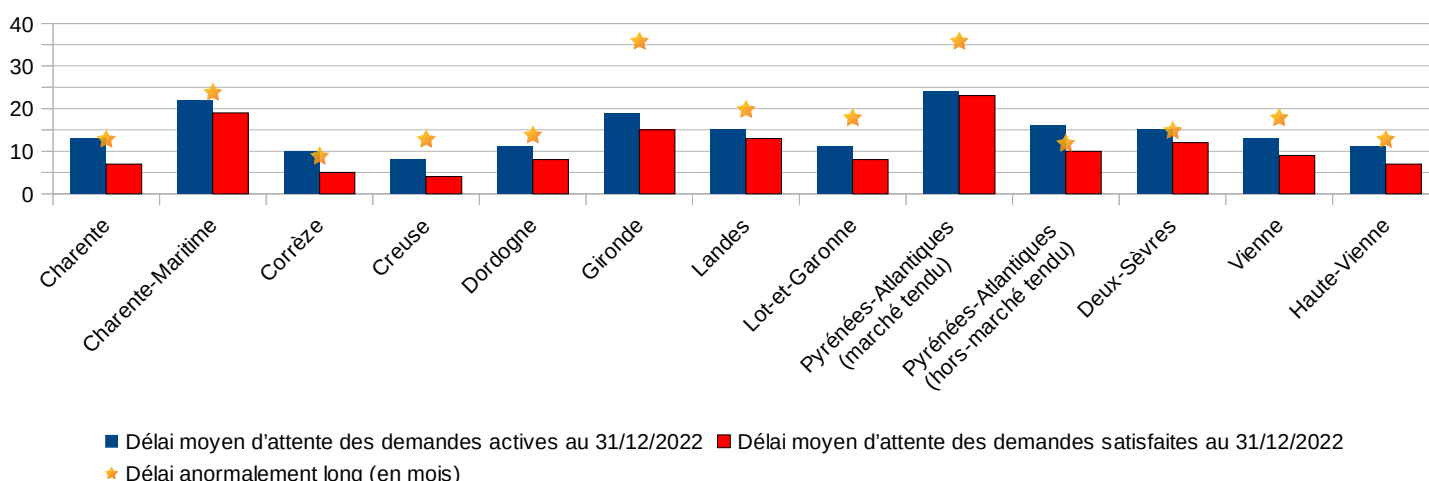
→ Parallèlement, le nombre des attributions entre 2021 et 2022 diminue dans la région (-7%) et dans quasiment tous les départements sauf dans les Deux-Sèvres (+6 %) et en Dordogne (+1 %). Les attributions ont fortement diminué dans les Pyrénées-Atlantiques (-17%), le Lot-et-Garonne (-15%), la Creuse (-14%), la Charente-Maritime et la Vienne (-11% chacun).

→ 51 % de cette demande se concentre sur Bordeaux Métropole (28 %) en augmentation de 1 point par rapport à 2021, la Communauté d'Agglomération du Pays-Basque (8 %) et la Communauté d'agglomération de la Rochelle (7 %), et la Communauté urbaine de Limoges Métropole et celle du Grand-Poitiers (4 % chacun), qui eux stagnent.

→ 45 % des attributions se concentrent sur ces mêmes territoires : Bordeaux Métropole (24%), la Communauté urbaine de Limoges Métropole et celle du Grand-Poitiers (6% chacun), la Communauté d'agglomération de la Rochelle (5 %) et la Communauté d'Agglomération du Pays-Basque (4 %). 4 % des attributions concernent également la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême.

	Demandes actives au 31/12/2021	Demandes actives au 31/12/2022	Evolution demande active	attributions 2021	attributions 2022	Evolution des attributions
16-Charente	5975	6532	9%	1917	1820	-5%
17-Charente-Maritime	19610	21170	8%	2710	2421	-11%
19-Corrèze	3073	3335	9%	1270	1203	-5%
23-Creuse	1039	1142	10%	655	566	-14%
24-Dordogne	5754	6966	21%	1403	1416	1%
33-Gironde	57379	63013	10%	9892	9500	-4%
40-Landes	9315	10684	15%	1642	1580	-4%
47-Lot-et-Garonne	4539	4863	7%	1254	1065	-15%
64-Pyrénées-Atlantiques	19087	21095	11%	3451	2856	-17%
79-Deux-Sèvres	6838	7129	4%	1300	1374	6%
86-Vienne	8647	9351	8%	2970	2643	-11%
87-Haute-Vienne	7258	8192	13%	2723	2497	-8%
Région	148514	163472	10%	31187	28941	-7%
France	2256466	2423093	7%	437686	426145	-3%

DÉLAI D'ATTENTE et d'ATTRIBUTION (en mois)



Ce graphique différencie 2 secteurs pour les Pyrénées-Atlantiques car deux délais anormalement long ont été fixés par arrêté préfectoral :

- 36 mois pour certaines communes de la CA du Pays-Basque
- 12 mois pour le reste du territoire

L'ancienneté moyenne de la demande active au 31/12/2022 est de 15 mois alors que celle de la demande satisfaite est de 10 mois dans la région.

➔ Des délais d'attributions en baisse sauf pour les Deux-Sèvres : +2 mois (15 mois) et pour la Haute-Vienne : +1 mois (12 mois) .

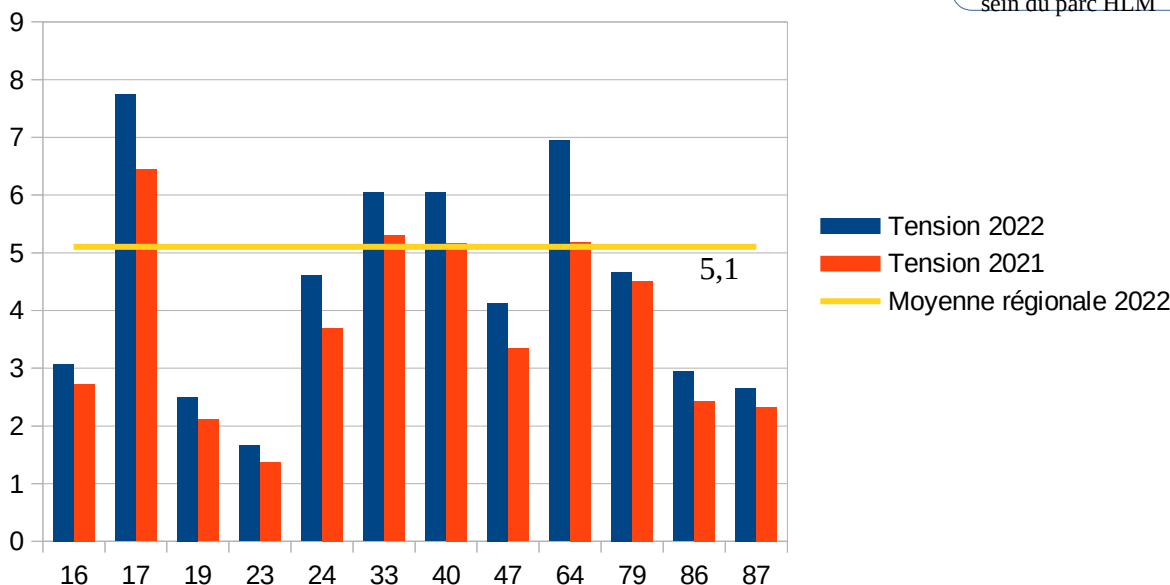
➔ Le délai anormalement long est dépassé dans les Pyrénées-Atlantiques (hors marché tendu) pour les demandes actives, ceci est dû à la demande d'un ménage d'une communauté de commune dont le délai de la demande active est de 4 ans.

TENSION DE LA DEMANDE ET PAR TYPOLOGIE DE LOGEMENT

$$\text{Tension de la demande} = \frac{\text{Demande active (Hors mutation) au 31/12/2022}}{\text{Attributions au 31/12/2022 (hors mutation)}}$$

Hors mutations (HM) : demande active ou attributions déduction faite des demandeurs déjà logés au sein du parc HLM

Tension de la demande par département



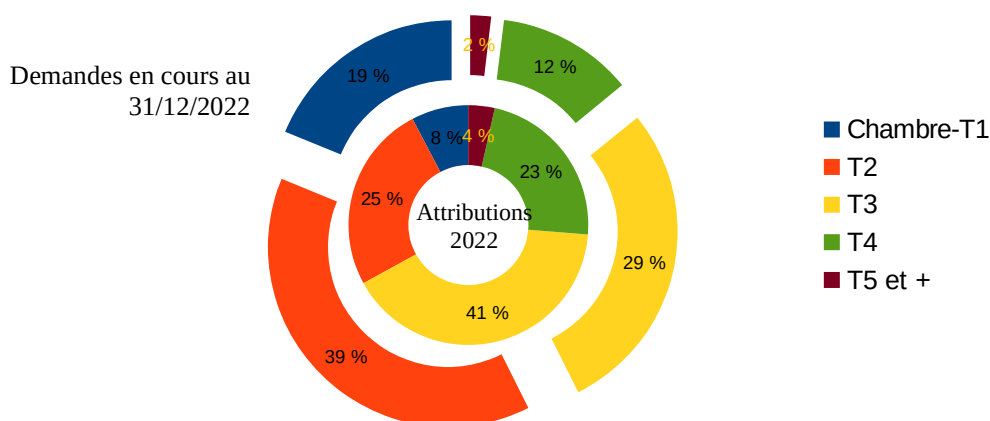
➔ Conséquence d'une forte baisse des attributions cumulées à une forte hausse de la demande, la tension de la demande de logement social augmente fortement en moyenne régionale, passant de 4,3 en 2021 à 5,1 en 2022. Cette augmentation suit la tendance nationale puisque la tension de la demande de logement social est passé de 4,7 à 5,2 de 2021 à 2022.

➔ La tension de la demande augmente dans tous les départements de la région à l'exception des deux-Sèvres grâce à l'augmentation des attributions dans ce département venant atténuer la hausse de la demande.

➔ Cette tension dépasse la moyenne régionale dans les 4 départements littoraux qui voit cette tension augmenter d'année en année. Elle est de 7,7 (+1,3 points) en Charente-Maritime, 6,9 dans les Pyrénées-Atlantiques (+1,7 points) et de 6 en Gironde et dans les Landes (+0,7 et +0,8 points respectivement).

➔ Cette tension a également fortement augmenté en Dordogne (+0,9 points) malgré une légère hausse des attributions.

Demandes et attributions par typologie de logements



NB : parmi les choix des ménages, l'analyse effectuée dans l'Infocentre prend en compte la plus petite typologie demandée

Département	Tension	Tension T1	Tension T2	Tension T3	Tension T4	Tension T5 et +
16-Charente	3,1	5,5	5,8	2,7	1,5	2,6
17-Charente-Maritime	7,7	28,8	11,7	5,1	3,7	4,4
19-Corrèze	2,5	4,9	3,8	2,4	1,3	1,3
23-Creuse	1,7	3,0	3,1	1,7	0,7	0,9
24-Dordogne	4,6	17,7	8,7	3,8	2,0	5,6
33-Gironde	6,0	12,2	8,4	4,0	3,6	2,6
40-Landes	6,0	63,7	8,8	4,6	3,0	6,0
47-Lot-et-Garonne	4,1	6,6	6,4	3,3	3,1	3,8
64-Pyrénées-Atlantiques	6,9	34,4	10,1	4,4	3,5	2,4
79-Deux-Sèvres	4,7	14,9	7,3	3,5	2,7	4,4
86-Vienne	2,9	4,8	4,4	2,1	2,1	2,6
87-Haute-Vienne	2,7	6,0	3,9	2,0	1,6	1,4
Nouvelle-Aquitaine	5,1	12,4	7,8	3,6	2,7	2,8

Structuration du parc de logement social

- 39 % du parc locatif social est constitué de T3
- 35 % du parc locatif social est constitué de T4
- 26 % du parc locatif social est constitué de T1-T2
- Les T1 et T2 représentent 38,0 % des logements sociaux récents, soit près de 12 points de plus que dans le parc total.
- 23 % du parc locatif social néo-aquitain est localisé dans les 81 quartiers prioritaires de la ville (QPV)
- la concentration des logements sociaux dans les QPV est relativement importante en Charente, Vienne (40 %) et Haute-Vienne (37 %) et relativement faible dans les Pyrénées-Atlantiques (12 %).
- En Gironde, 19 % des logements sociaux sont dans les QPV (24 % pour Bordeaux Métropole)
- 55 % du parc appartient aux organismes publics pour l'habitat (OPH), 37 % appartient aux entreprises sociales pour l'habitat (EPH), 5 % sont des sociétés d'économie mixte (SEM)

Répartition régionale des logements sociaux selon le nombre de pièces au 01/01/2022



Lecture : 29,7 % du parc récent est composé de 2 pièces

Source : SDES, RPLS au 1er janvier 2022

Les attributions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du « logement d'Abord »

2022	Nb attributions à des ménages hébergés/nb total attributions 2021	Nb attributions à des ménages hébergés/nb total attributions 2022
Charente	6,9%	7,6%
Charente-Maritime	7,3%	7,2%
Corrèze	4,1%	5,5%
Creuse	6,6%	6,2%
Dordogne	3,8%	4,3%
Gironde	5,3%	5,2%
Landes	4,9%	4,6%
Lot-et-Garonne	6,1%	5,4%
Pyrénées-Atlantiques	3,9%	4,8%
Deux-Sèvres	6,9%	7,2%
Vienne	5,8%	6,2%
Haute-Vienne	5,7%	5,9%
NA	5,5%	5,7%
France	3,8%	4,0%

→ À l'échelle régionale, 1646 attributions ont été réalisées en 2022 pour des personnes sortant de l'hébergement généraliste contre 1 711 attributions en 2021.

→ Le taux d'attribution à des ménages hébergés est de 5,7 % contre 5,5 % en 2021 et de 4 % en France métropolitaine

→ Ce taux a augmenté dans 7 départements (Charente, Corrèze, Dordogne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne)

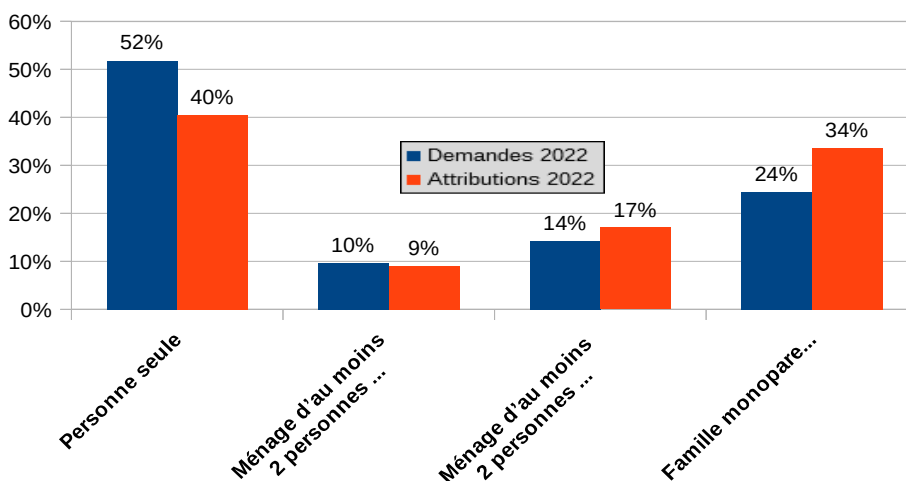
→ Ce taux a fortement diminué dans le Lot-et-Garonne, mais reste bien au-dessus de la moyenne nationale.

→ Certains territoires n'ont pas de sous-objectifs concernant les sortants d'hébergements.

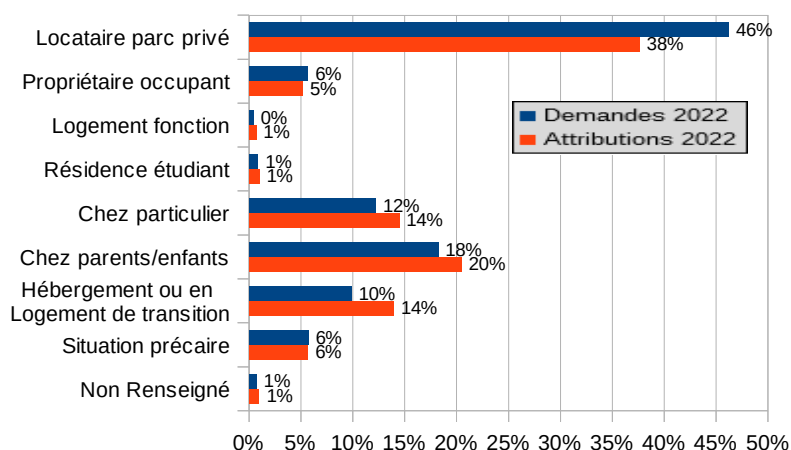
PROFIL DES DEMANDEURS ET ATTRIBUTAIRES

- L'âge moyen des demandeurs est de 43 ans comme en 2021, 1 an de plus que la moyenne nationale. Celui des attributaires est de 40 ans comme pour la France métropolitaine.
- 53 % des demandeurs ont des revenus issus de leur travail, en augmentation de 3 points par rapport à 2021 contre 58 % à l'échelle nationale (+2 points). Les demandeurs percevant une retraite sont plus nombreux dans la Région qu'au niveau national (respectivement 11 % contre 9 %). 10 % des demandeurs perçoivent le RSA et sont plus nombreux dans les zones plus détendues. En Gironde, 61 % des demandeurs ont un emploi, 36 % en Creuse. 16 % des demandeurs perçoivent une retraite en Charente-Maritime et dans la Creuse.
- 36 % sont des salariés du privé et 13 % sont des chômeurs. 40 % sont dans d'autres situations.
- 68 % des demandes et 76 % des attributions se font pour des ménages aux plus faibles ressources (<=PLAI)
- 76 % des demandeurs sont des familles isolées (52 % des demandeurs sont des personnes seules (en augmentation de 1 point par rapport à 2021 et supérieur à la moyenne nationale) et 24 % sont des familles monoparentales).
- 74 % des attributions concernent les personnes isolées (40 % les personnes seules et 34 % les familles monoparentales).
- Comme en 2021, 58 % des nouvelles demandes concernent les personnes seules. Pour les demandes au sein du parc social, les personnes seules représentent 36 % et les familles monoparentales 30 %. 34 % des attributions se font pour ces mêmes familles et 30 % pour les ménages traditionnels avec au moins 1 personne à charge.

Demands et attributions selon la composition familiale



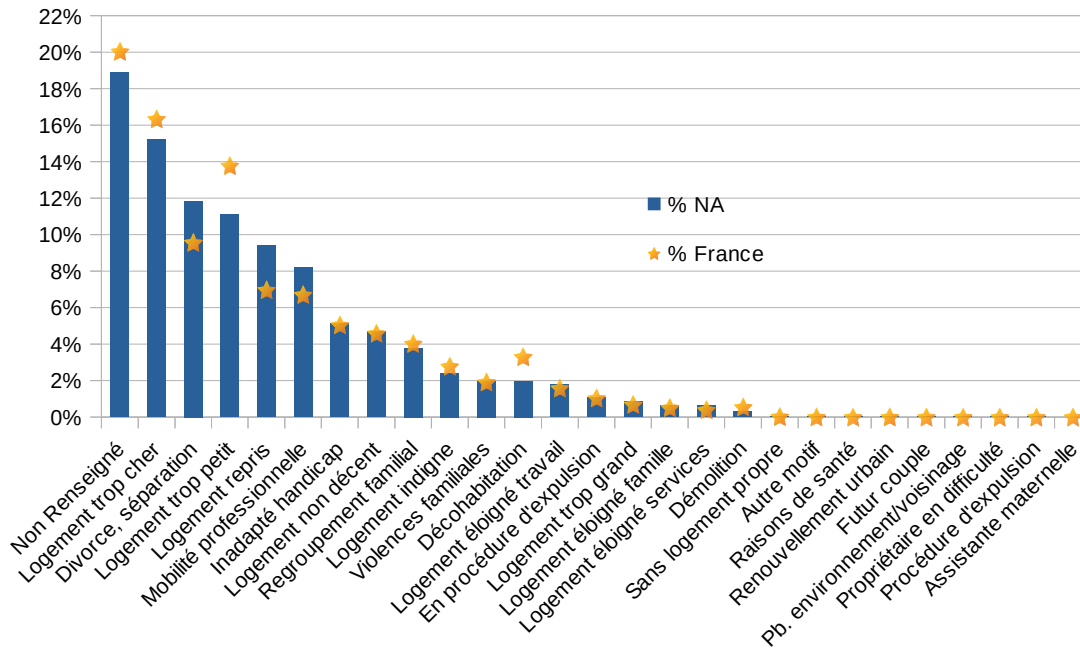
Demands et attributions selon la situation résidentielle des demandeurs



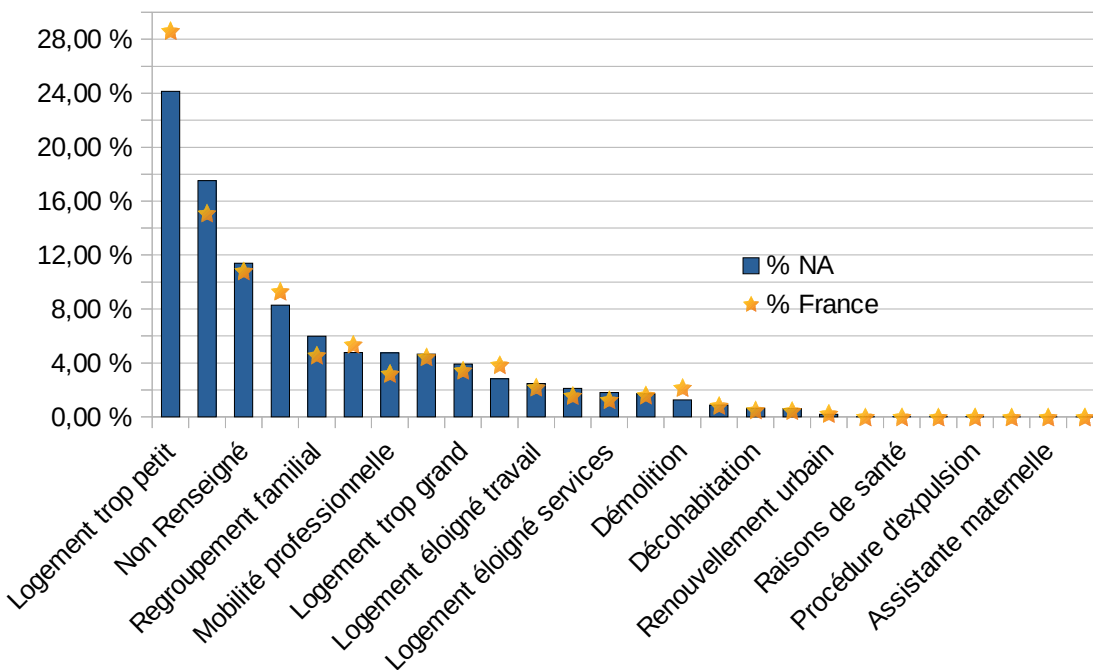
La notion de **situation précaire** regroupe camping, hôtel, logé en habitat mobile, sans-abris et squat.
 La notion d'**hébergement ou en logement de transition** regroupe les centres enfance famille, RHVS, résidences sociales, structures d'hébergement, logements temporaires et coordination thérapeutique.

La demande de mutation des locataires issu du parc social est de 29 %, celles des attributions au sein du parc de 21 %. Concernant la demande nouvelle de logements social, 46 % proviennent de locataires du parc privé, 30 % sont hébergés chez un tiers, 14 % sont dans des structures d'hébergement, 6 % sont dans des situations précaires. 33 % des attributions sont faites pour les locataires du parc privé, 34 % pour les demandeurs hébergés chez un tiers, 10 % pour ceux issus des structures d'hébergements et 6 % pour les demandeurs en situations précaires.

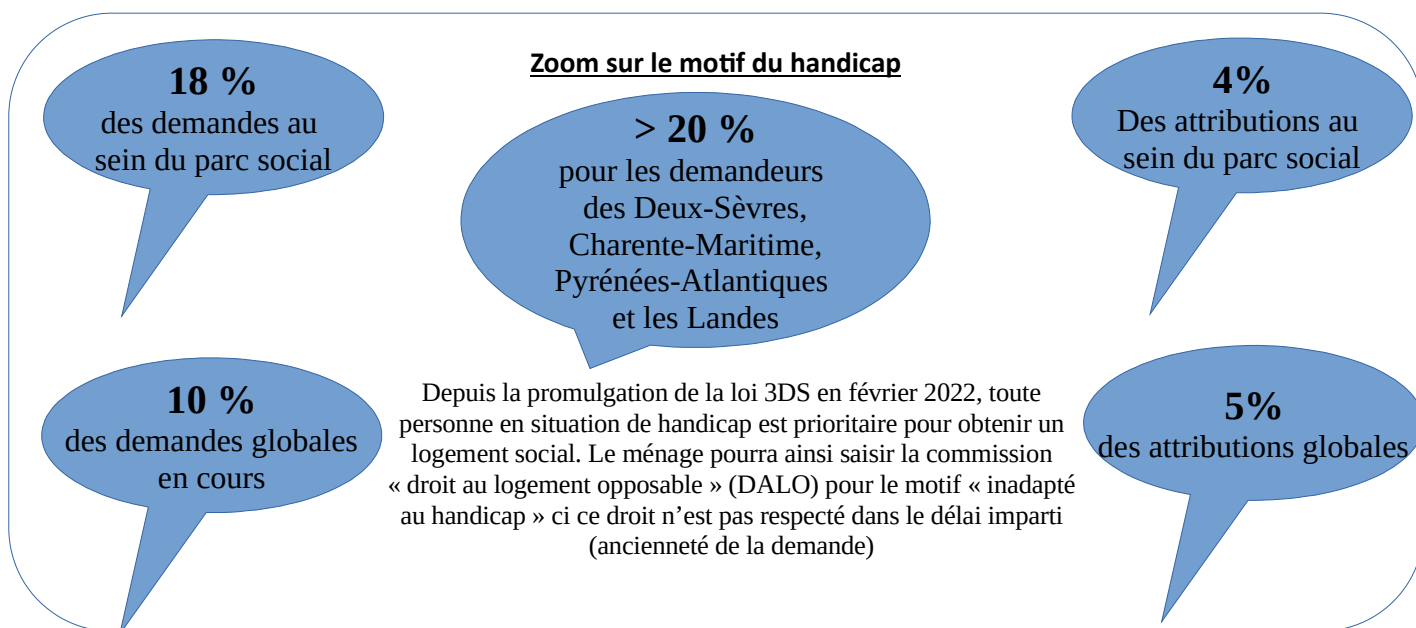
Demands et attributions selon les motifs de la demande



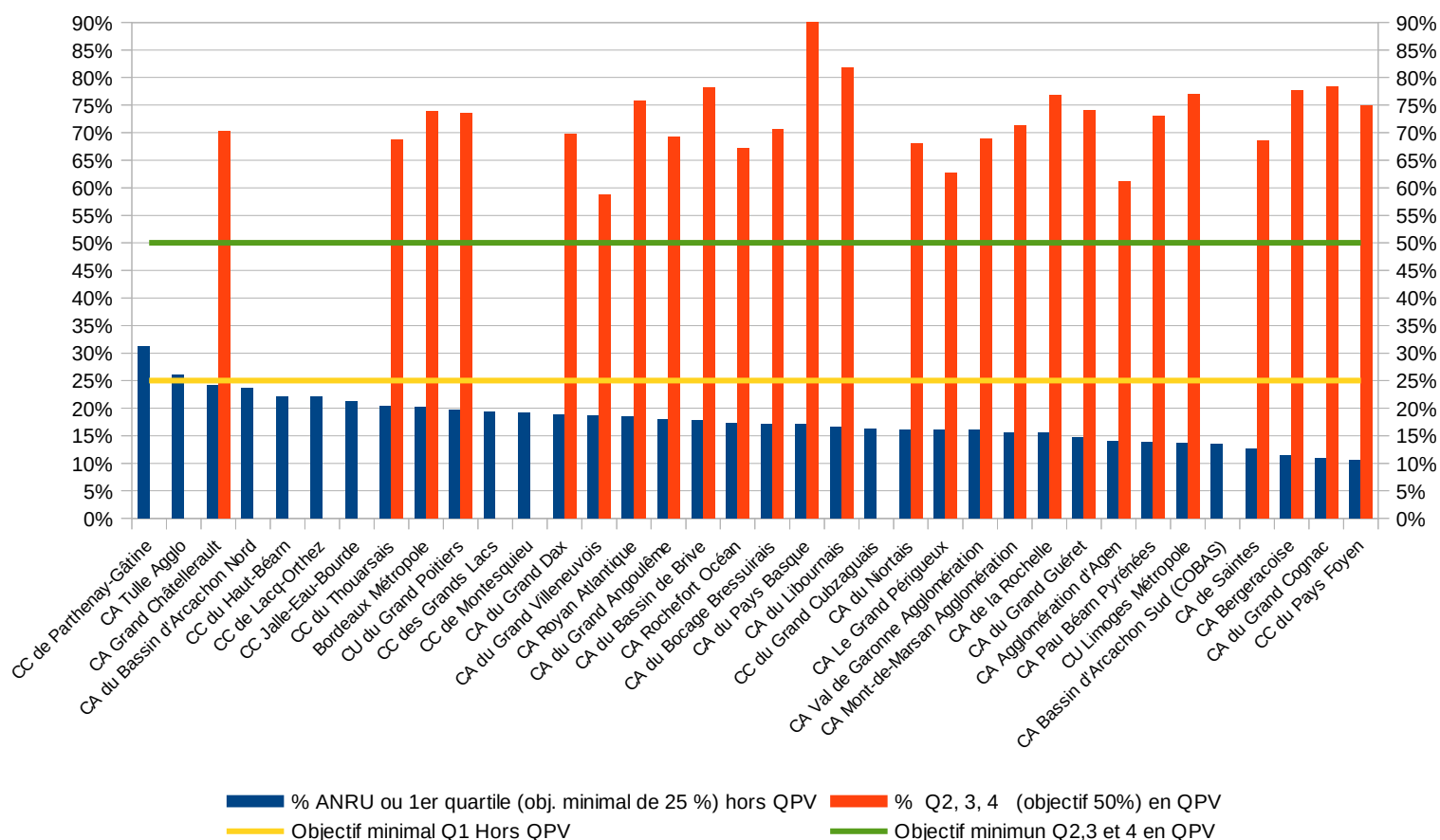
Parmi les nouveaux demandeurs, comme au niveau national, le premier motif évoqué est le coût du logement en effet le logement actuel est jugé « cher » pour 15 % des demandeurs (-1 point par rapport à 2021). Dans 12 % des cas, la demande fait suite à un changement de situation familiale (divorce, séparation) (+1 point en 1 an), taux supérieur à la moyenne nationale (10 %). Ce motif détrône celui de la taille du logement que 11 % de néo-aquitains jugent trop petit, contre 14 % au niveau national (2^e motif). Pour 10 % de nouveaux demandeurs, leur logement actuel a été repris (+1 point en 1 an) contre 7 % au niveau national. Enfin pour 8 % de nouveaux demandeurs cette demande est due à une mobilité professionnelle contre 7 % au niveau national. 19 % des demandeurs n'ont pas renseigné le motif de leur demande (20 % au niveau national), taux en augmentation de 3 points par rapport à 2021.



Au sein même du parc social, le premier motif évoqué est la taille du logement jugé « trop petit » (24 % en Nouvelle-Aquitaine contre 29 % au niveau national). Pour 18 % le logement social actuel est inadapté au handicap, ce taux est largement supérieur à la moyenne nationale (15%). Pour 8 % le logement est jugé trop cher contre 10 % au niveau national 6 % des demandes se font pour le motif de regroupement familial (4 % au niveau national) et 5 % pour mobilité professionnelle (3 % au niveau national). Pour 11 % des demandeurs ce motif n'est pas renseigné.



Concernant les EPCI soumises à la réforme des attributions : suivi des indicateurs de la loi égalité et citoyenneté (LEC)



Les lois ALUR, Égalité et citoyenneté, ELAN et 3DS ont posé le cadre d'une politique d'attribution territorialisée, visant à la mise en œuvre des principes de mixité sociale et l'accès au logement des ménages les plus défavorisés.

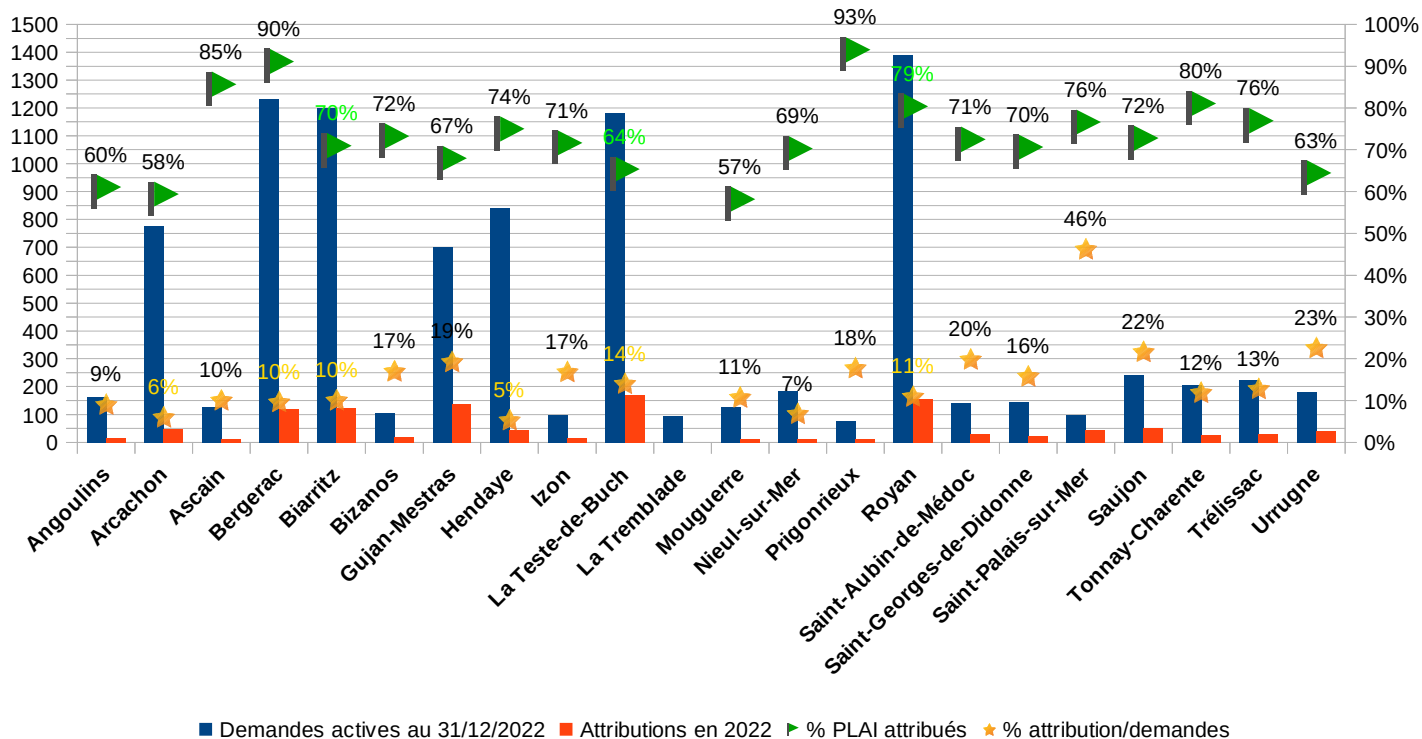
À ce titre, les EPCI tenus de se doter d'un PLH et les EPCI ayant la compétence habitat avec au moins un QPV sont tenus :

- ➔ de mettre en place une conférence intercommunale du logement (CIL) qui doit adopter un document cadre sur les orientations en matière d'attribution de logement sociaux qu'elle aura définies
- ➔ de décliner ces orientations opérationnelles dans une convention intercommunale d'attribution (CIA) :
- ➔ d'adopter un plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID)

- ➔ Bordeaux Métropole représente à elle seule 28 % des demandes de tous les EPCI de Nouvelle-Aquitaine et 24 % des attributions dans la région, l'ancienneté de la demande en cours est de 19 mois (+1 point par rapport à 2021) et de 15 mois pour la demande satisfaite
- ➔ La tension dans ces EPCI est supérieure à celle de la Nouvelle-Aquitaine dans son ensemble et une attention particulière est à porter pour la CA de Saintes, la CC du Grand Cubzaguais et la CA du Pays-Basque (>10)

Concernant les communes SRU carencées 2019-2022

Demands et attributions dans les communes carencées



- ➔ Fortes demandes dans les communes de Bergerac, Biarritz, la Teste-du-Buch et Royan : Ascaïn, Bergerac, Prigonrieux, Royan, Saint-Palais/Mer, Tonnay-Charente et Trélissac
- ➔ 46 % d'attributions à St-Palais/Mer par rapport à la demande, les communes littorales sont aux alentours de 10 %
- ➔ 7 communes dépassent les 75 % d'attributions en PLAI
- ➔ Point de vigilance pour les communes de Mouguerre et d'Arcachon, avec respectivement 57 % et 58 % de LLS attribués à des ménages atteignant le plafond de ressources < ou égal au PLAI.

En résumé

- ➔ Une forte augmentation de la demande (+10%) et une baisse significative des attributions (-7%)
- ➔ Une tension en augmentation et qui concerne plus massivement les petites typologies et les départements littoraux
- ➔ Le motif de la demande pour mutation concernant des logements inadaptés au handicap en forte hausse.
- ➔ Des demandes qui concernent surtout les personnes seules
- ➔ 83 % des demandes et 82 % des attributions se font dans les EPCI soumis à la réforme des attributions
- ➔ Les attributions dans les EPCI littorales sont nettement inférieures à la demande
- ➔ Une forte part de PLAI dans les attributions de logements sociaux et spécialement dans les communes SRU carencées.

Précautions de lecture

Pour les données issues de l'infocentre Numéro Unique

En Nouvelle-Aquitaine coexistent deux modes de gestion de la demande de logement locatif social. Cinq départements sont sous système particulier de traitement automatisé (SPTA) : la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne (intégré en 2021). Les 7 autres départements utilisent le système national d'enregistrement de la demande (SNE). Les données présentées et commentées infra sont issues de l'outil d'exploitation statistique du SNE.

La lecture des données de cet outil doit être encadrée par quelques précautions qui pour autant ne remettent pas en cause sa fiabilité.

Ainsi cet outil pour la demande en cours utilise des données fournies par le demandeur lors du dépôt de sa demande. De la même façon, n'est retenue que la plus petite typologie de logement demandé, ce qui peut conduire à sur-évaluer la demande de petits logements. Concernant la commune demandée seule la première commune demandée est retenue dans les statistiques minorant ainsi la demande réelle sur les communes.²

Il existe différentes demandes entre la demande en stock qui comprend les associations et la demande en cours (hors-associations), il en est de même pour les attributions. Vous trouverez ci joint les données en stock et en cours selon que la demande est nouvelle (HM) ou à l'intérieur du parc social (en mutation) :

Les données utilisées dans cette publication ont été extraites fin janvier 2022 dans le SNE.

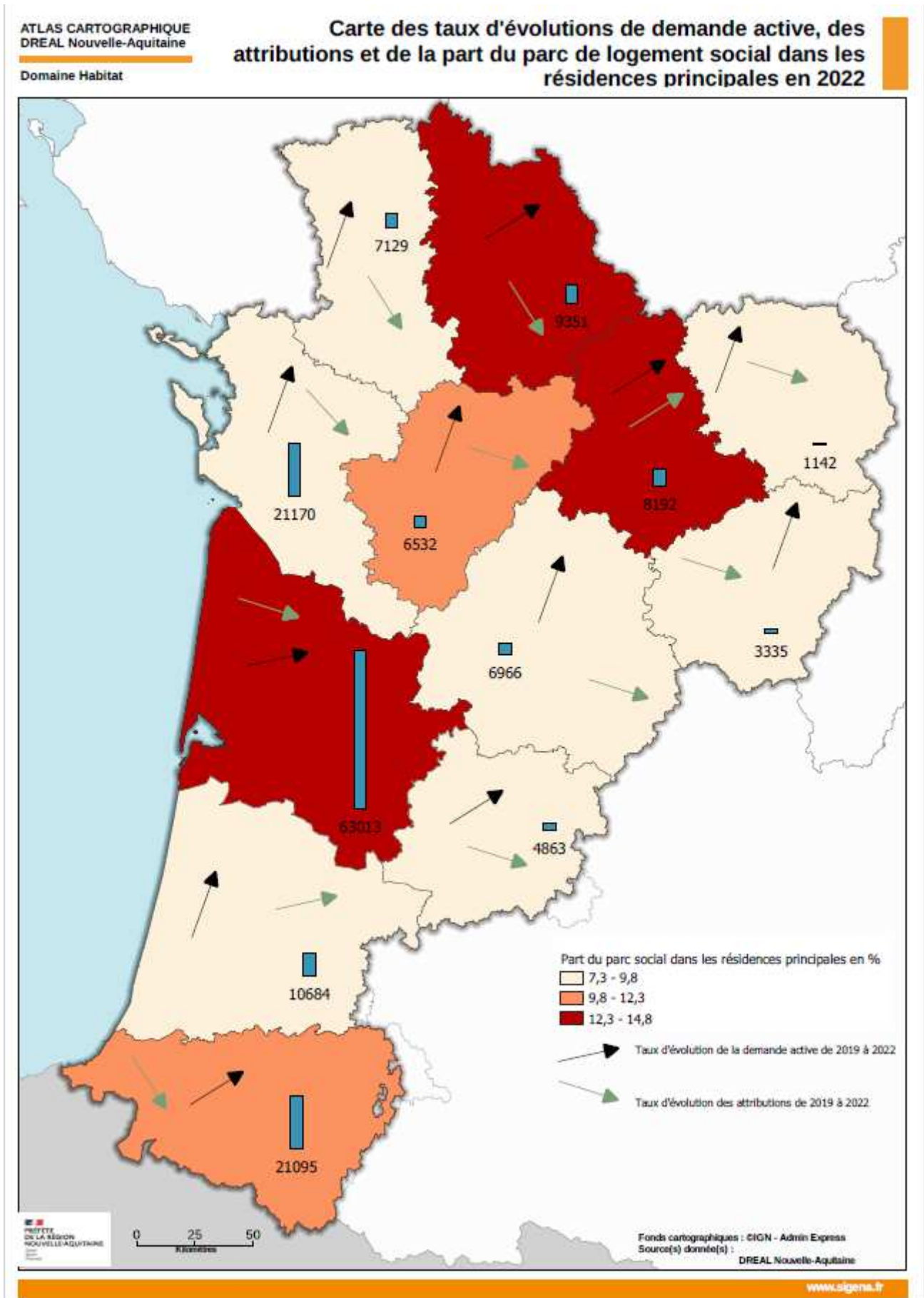
Glossaire

Taux de tension : La tension est le rapport entre le nombre de demandes et le nombre d'attributions sur une année pour les ménages non logés dans le parc public.

Ancienneté de la demande : Elle correspond à la moyenne, exprimée en mois, de l'ancienneté des demandes toujours en cours à la date demandée (ici décembre 2020).

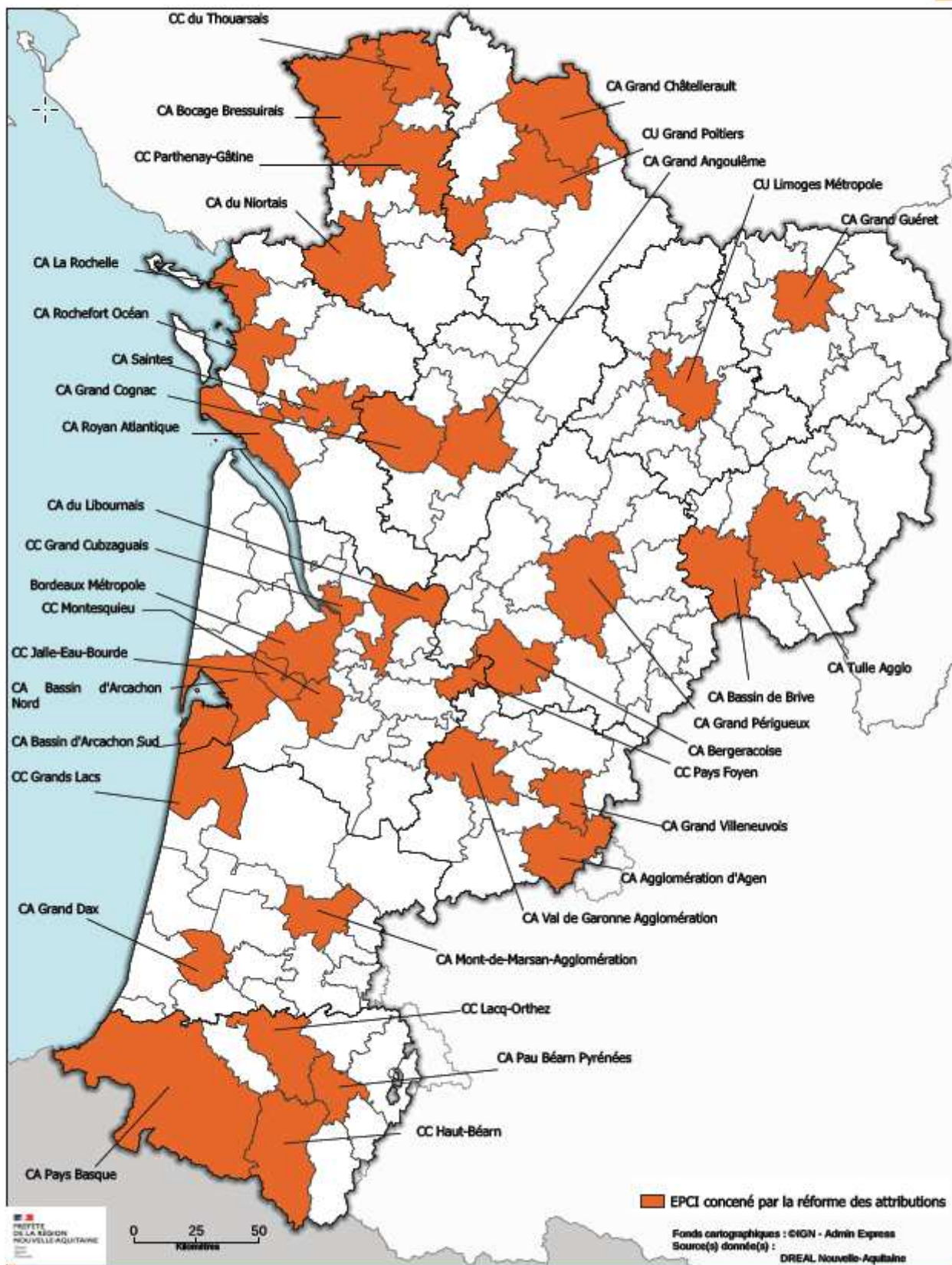
PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) : prêt accordé aux organismes lors de la construction de l'immeuble. Les logements correspondants à cette catégorie sont destinés aux ménages les plus modestes. Les plafonds de ressources et de loyers sont minorés par rapport au logement social « classique » PLUS.

QPV (quartier prioritaire de la ville) : territoires où s'applique la politique de la ville, politique qui vise à compenser les écarts de niveau de vie avec le reste du territoire. Ces quartiers sont donc ceux où les revenus sont les plus faibles. Depuis 2015, ils remplacent les zones urbaines sensibles (Zus).



Carte des EPCI concernés par la réforme des attributions

Domaine Habitat



Profil du demandeur en Nouvelle Aquitaine en 2022

Une demande en augmentation de 10 % en Nouvelle-Aquitaine entre 2021 et 2022

Qui demande un logement social ?

- 71 % de nouvelle demande
- 29 % de mutation dans le parc HLM

Le ménage

- 52 % de ménages d'une personne
- 22 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 25 % des demandeurs ont entre 25 et 34 ans
- 22 % entre 35 et 44 ans
- 18 % entre 45 et 54 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 46 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 30 % sont hébergés par un tiers
- 6 % sont des propriétaires occupants

Son activité

- 42 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociales, auto-entrepreneur...)
- 36 % sont des salariés du secteur privé
- 13 % sont des chômeurs

Ses revenus par UC

- 32 % déclarent un revenu entre 500 € et 999 €
- 31 % déclarent un revenu entre 1 000 et 1 499 €
- 18 % déclarent un revenu entre 1 500 € et 1999 €

La nature de ses revenus

- 53 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 11 % déclarent qu'ils viennent de leur retraite
- 10 % déclarent qu'ils proviennent du RSA ou d'autres activités

Ancienneté des demandes en cours

- 58 % inférieure à 1 an.
- 21 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans
- 8 % des demandes ont une ancienneté de 2 à 3 ans
- 13 % ont une ancienneté > à 3 ans

Quelles sont les raisons d'une nouvelle demande ?

Le coût du logement

- 15 % des demandeurs indiquent avoir un logement trop cher

Changement statut familial

- 12 % des demandeurs ont divorcé ou se sont séparés

La taille du logement

- 11 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Concernant les demandes en mutation?

La taille du logement

- 24 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Logement inadapté et handicap

- 17 % demande à changer de logement pour logements inadaptés

Coût du logement

- 8 % des demandeurs indiquent avoir un logement trop cher

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 35 % des logements demandés sont des T2
- 30 % sont des T3
- 17 % sont des T4

Où ?

- 28 % des habitants de Nouvelle-Aquitaine demandent un logement au sein de Bordeaux Métropole dont 10 % à Bordeaux et 3 % à Mérignac
- 8 % demandent un logement au sein de la Communauté d'agglomération du Pays-Basque dont 2 % à Anglet et à Bayonne
- 7% demandent un logement au sein de la Communauté d'agglomération de la Rochelle dont 4 % à La Rochelle
- 3 % demandent les communes de Limoges et de Poitiers
- 2 % demandent la commune de Pau

Profil du demandeur en Charente en 2022

Une demande en augmentation de 9 % en Charente entre 2021 et 2022

Qui demande un logement social ?

- 67 % sont des nouvelles demandes
- 33 % concernent des demandes de mutation dans le parc HLM

Le ménage

- 50 % de ménages d'une personne
- 22 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 36 % ont entre 25 et 39 ans
- 35 % des demandeurs ont entre 40 et 59 ans
- 16 % ont plus de 60 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 41 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 34 % sont hébergés chez un tiers
- 7 % sont des propriétaires occupants

Son activité

- 46 % sont d'autres situations que celles listées (prestations sociales...)
- 29 % sont des salariés du secteur privé
- 16 % sont des chômeurs

Ses revenus par UC

- 41 % déclarent un revenu mensuel compris entre 500 et 999 €
- 30 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 1000 et 1 499 €
- 14 % ont des revenus compris entre 1500 et 1 999 €

La nature de ses revenus

- 44 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 18 % déclarent qu'ils proviennent du RSA
- 12 % déclarent qu'ils proviennent de leur retraite

Ancienneté des demandes en cours

- 67 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 19 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans
- 7 % des demandes ont une ancienneté de 2 à 3 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

La taille

- 15 % des demandeurs indiquent avoir un logement trop petit

Changement statut familial

- 14 % des demandeurs déclarent avoir divorcé ou s'être séparé

Logement repris

- 11 % déclarent avoir que leur logement a été repris par le propriétaire

Concernant les demandes en mutation?

Taille du logement

- 23 % déclarent avoir un logement trop petit

Logement inadapté au handicap

- 18 % considère que le logement est inadapté au handicap

Logement trop cher

- 9 % déclarent avoir un logement trop cher

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 34 % des logements demandés sont des T3
- 30 % sont des T2
- 19 % sont des T4

Où ?

67 % des habitants de la Charente demandent un logement au sein de l'agglomération du Grand-Angoulême dont 34 % à Angoulême. Au niveau de l'EPIC, les demandes pour Angoulême représentent 52 %.

11% des demandeurs souhaitent un logement à Cognac

Profil du demandeur en Charente-Maritime en 2022

Une demande en augmentation de 8 % en Charente-Maritime entre 2021 et 2022

Qui demande un logement social ?

- 71 % sont des nouvelles demandes
- 29 % concernent des demandes de mutation

Le ménage

- 54 % de ménages d'une personne
- 22 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 37 % ont entre 40 et 59 ans
- 32 % des demandeurs ont entre 25 et 39 ans
- 21 % ont plus de 60 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 45 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 30 % sont hébergés chez un tiers
- 6 % sont des propriétaires occupants

Son activité

- 42 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociales, formation..)
- 34 % sont des salariés du secteur privé
- 15 % sont des chômeurs

Ses revenus par UC

- 35 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 499 €
- 32 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 500 et 999 €
- 14 % ont des revenus compris entre 1 500 € et 1 999 €

La nature de ses revenus

- 49 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 15 % déclarent qu'ils viennent de leur retraite
- 12 % déclarent qu'ils proviennent d'autres activités.

Ancienneté des demandes en cours

- 50 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 22 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans
- 10 % des demandes ont une ancienneté de 2 à 3 ans
- 18 % ont une ancienneté > à 3 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Le coût du logement

- 17 % déclarent que le logement est trop cher

Logement repris

- 14 % des demandeurs déclarent que leur logement a été repris par le propriétaire

Changement statut familial

- 12 % des demandeurs déclarent avoir divorcé ou s'être séparé

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 24% des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Logement inadapté au handicap

- 22% jugent leur logement inadapté au handicap

Le coût du logement

- 8% déclarent avoir un logement trop cher

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 37% des logements demandés sont des T2
- 30% sont des T3
- 14% sont des T4 ou des T1

Où ?

- 51 % des habitants de la Charente-Maritime demandent un logement au sein de l'agglomération de la Rochelle dont 33 % à la Rochelle au niveau départemental et 64 % au niveau de l'EPCI.
- 7 % des demandes sont pour Rochefort, Saintes et Royan

Concernant les villes carencées au titre de l'article 55 loi SRU

- 7 % des demandes concernent la commune de Royan ce qui correspond à 53 % au sein de l'EPCI. 6% des attributions départementales se sont faites dans cette commune.
- 1 % demande les communes de Nieul/Mer, Tonnay-Charente, Saujon et St-George de Didonne. 2 % des logements sociaux sont attribués à Nieul/Mer et Saujon 1 % est attribué à St-Georges de Didonne et Tonnay-Charente.
- 0,5 % demande St-Palais/Mer où 1 % des logements sont attribués.

Profil du demandeur en Corrèze en 2022

Une demande en augmentation de 9 % en Corrèze entre 2021 et 2022

Qui demande un logement social ?

- 68 % sont des nouvelles demandes
- 32 % concernent des demandes de mutation

Le ménage

- 49 % de ménages d'une personne
- 21 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 37% entre 40 et 59 ans
- 35 % des demandeurs ont entre 25 et 39 ans
- 18 % ont plus de 60 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 52 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 25 % sont hébergés chez un tiers
- 7 % sont des propriétaires occupants

Son activité

- 47 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociales, auto-entrepreneur....)
- 29% sont des salariés du secteur privé
- 16 % sont des chômeurs

Ses revenus par UC

- 39 % déclarent un revenu mensuel compris entre 500 et 999 €
- 29 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 1000 et 1 499 €
- 14 % ont des revenus compris entre 1 500 € et 1 999 €

La nature de ses revenus

- 44 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 13 % déclarent qu'ils viennent de leur retraite
- 11 % déclarent qu'ils proviennent du RSA

Ancienneté des demandes en cours

- 76 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 17 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans
- 4 % des demandes ont une ancienneté de 2 à 3 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Taille et coût du logement

- 12 % déclarent que le logement est trop petit et trop cher

Changement de statut familial

- 12 % des demandeurs déclarent avoir divorcé ou s'être séparé

Logement repris

- 8 % des demandeurs se sont vu reprendre leur logement par le propriétaire

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 20 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Logement inadapté au handicap

- 14 % déclarent avoir un logement inadapté au handicap

Coût du logement

- 9 % déclarent avoir un logement trop cher

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 36 % des logements recherchés sont des T3
- 29 % des logements demandés sont des T2
- 20 % sont des T4

Où ?

- 61 % des habitants de la Corrèze demandent un logement au sein de l'agglomération du Bassin de Brive dont 45 % à Brive-la-Gaillarde au niveau départemental et 73 % au niveau de l'EPCI
- 11 % des demandes concernent Tulle
- 6 % Ussel
- 5 % Malemort

Profil du demandeur en Creuse en 2022

Une demande en augmentation de 10 % en Creuse entre 2021 et 2022

Qui demande un logement social ?

- 70 % sont des nouvelles demandes
- 30 % concernent des demandes de mutation

Le ménage

- 57 % de ménages d'une personne
- 19 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 35 % ont entre 25 et 39 ans
- 34 % des demandeurs ont entre 40 et 59 ans
- 21 % ont plus de 60 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 40 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 26 % sont hébergés chez un tiers
- 9 % sont des propriétaires occupants

Son activité

- 58 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociales....)
- 22% sont des salariés du secteur privé
- 11 % des demandeurs sont en CDI ou fonctionnaire

Ses revenus par UC

- 38 % déclarent un revenu mensuel compris entre 500 et 999 €
- 30 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 1000 et 1 499 €
- 14 % ont des revenus compris entre 2 000 € et 2 999 €

La nature de ses revenus

- 35 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 17 % déclarent qu'ils proviennent d'autres activités
- 16 % déclarent qu'ils viennent de leur retraite

Ancienneté des demandes en cours

- 83 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 13 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Changement statut familial et taille du logement

- 13 % des demandeurs déclarent avoir divorcé ou s'être séparé et que le logement est trop petit

Le coût du logement

- 12 % déclarent que leur logement est trop cher

Logement repris

- 8 % des demandeurs déclarent que leur logement a été repris

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 24 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Logements inadaptés au handicap

- 18 % déclarent que leur logement est inadapté au handicap

Coût du logement

- 10 % déclarent que leur logement est trop cher

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 37 % des logements demandés sont des T3
- 35 % sont des T2
- 16 % sont des T4

Où ?

- 49% des habitants de la Creuse demandent un logement au sein de l'agglomération de Grand-Guéréty dont 43 % à Guéréty ce qui représente 88 % au niveau de l'EPCI
- 13 % des demandes concernant la Souterraine
- 6% concernent Aubusson

Profil du demandeur en Dordogne en 2022

Une demande en augmentation de 21 % en Dordogne entre 2021 et 2022

Qui demande un logement social ?

- 74 % sont des nouvelles demandes
- 26 % concernent des demandes de mutation

Le ménage

- 50 % de ménages d'une personne
- 23 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 37 % ont entre 40 et 59 ans
- 33 % des demandeurs ont entre 25 et 39 ans
- 19 % ont + de 60 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 49 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 30 % sont hébergés chez un tiers
- 6 % sont des propriétaires occupants

Son activité

- 52 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociales, auto-entrepreneur...)
- 26% sont des salariés du secteur privé
- 16 % sont des chômeurs

Ses revenus par UC

- 39 % déclarent un revenu mensuel compris entre 500 et 999 €
- 29 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 1000 et 1 499 €
- 13 % ont des revenus compris entre 1 500 € et 1 999 €
- 10 % d ont des revenus compris entre 1 et 499 €

La nature de ses revenus

- 42 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 13 % déclarent qu'ils proviennent du RSA
- 13 % déclarent qu'ils viennent de leur retraite

Ancienneté des demandes en cours

- 71 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 19 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans
- 5 % des demandes ont une ancienneté de 2 à 3 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Changement de statut familial

- 13 % déclarent avoir divorcé ou s'être séparé

Coût du logement

- 11 % déclarent que leur logement est trop cher

Taille du logement

- 9% des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 20% des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Inadapté au handicap

- 16 % déclarent que leur logement est inadapté au handicap

Regroupement familial

- 10 % déclarent vouloir se regrouper au niveau de la famille

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 34 % des logements demandés sont des T3
- 33 % sont des T2
- 17 % sont des T4

Où ?

- 41% des habitants de la Dordogne demandent un logement au sein de l'agglomération de Grand-Périgueux dont 22 % à Périgueux ce qui correspond à 54 % de l'EPCI et 5 % à Boulazac-Isle-Manoire
- 22 % demandent un logement au sein de la Communauté d'agglomération Bergeracoise dont 18 % à Bergerac correspondant à 81 % de l'EPCI.
- 4 % demandent Sarlat-la-Canéda

Concernant les villes carencées au titre de l'article 55 loi SRU

- 10 % des attributions sont faites à Bergerac
- 3 % des demandes concernent Trélissac et 2 % des attributions sont faites dans cette commune.
- 1 % des demandes et des attributions concerne Prigonrieux.

Profil du demandeur en Gironde en 2022

Une demande en augmentation de 10 % en Gironde entre 2021 et 2022

Qui demande un logement social ?

- 72 % sont des nouvelles demandes
- 28 % concernent des demandes de mutation

Le ménage

- 52 % de ménages d'une personne
- 20 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 51 % entre 25 et 39 ans
- 35 % ont entre 40 et 59 ans
- 13 % ont moins de 25 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 44 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 32 % sont hébergés chez un tiers

Son activité

- 42% sont des salariés du secteur privé
- 33 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociales, auto-entrepreneur...)
- 12 % sont des chômeurs

Ses revenus par UC

- 31 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 499 €
- 27 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 5000 et 999 €
- 21 % ont des revenus compris entre 1 500 € et 1 999 €

La nature de ses revenus

- 61 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 7 % déclarent qu'ils proviennent de la retraite
- 7 % déclarent qu'ils sont issus du RSA

Ancienneté des demandes en cours

- 54 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 23 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans
- 9 % des demandes ont une ancienneté de 2 à 3 ans
- 14 % des demandes ont une ancienneté > à 3 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Coût du logement

- 16 % des demandeurs trouvent que leur logement est trop cher

Mobilité professionnelle et changement de statut familial

- 12 % des demandeurs déclarent avoir été mutés et avoir divorcé ou s'être séparé

Logement repris

- 8 % des demandeurs se sont fait reprendre leur logement par le propriétaire

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 26 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Logement inadapté au handicap

- 15 % des demandeurs déclarent que leur logement est inadapté au handicap

Coût du logement

- 8 % des demandeurs n'ont pas déclarés de motifs

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 36 % des logements demandés sont des T2
- 28 % sont des T3
- 17 % sont des T4

Où ?

- 71 % des habitants de la Gironde demandent un logement au sein de Bordeaux Métropole dont 27% à Bordeaux (représentant 37 % de la demande au sein de l'EPCI), 7 % à Mérignac, 4 % à Pessac et à Talence, 3 % à Bègles, Villenave-d'Ornon et Cenon.
- 3 % demandent Libourne

Concernant les villes carencées au titre de l'article 55 loi SRU

- Dans le département 2 % des demandes concernent la Teste-du-Buch (39 % de l'EPCI). 2 % des attributions sont faites dans cette commune (43 % de l'EPCI)
- 1 % des demandes concerne Arcachon et Gujan-Mestras (respectivement 26 % et 23 % des demandes de l'EPCI). 1 % des attributions sont faites dans ces communes.
- 0,2 % des demandes concerne St-Aubin du Médoc où 0,3 % des attributions sont réalisées
- 0,2 % des demandes et des attributions sont faites pour la commune d'Izon (respectivement 4 % et 5 % de l'EPCI)

Profil du demandeur dans les Landes en 2022

Une demande en augmentation dans les Landes de 15 % entre 2021 et 2022

Qui demande un logement social ?

- 76 % sont des nouvelles demandes
- 24 % concernent des demandes de mutation

Le ménage

- 51 % de ménages d'une personne
- 23 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 38 % ont entre 40 et 59 ans
- 34 % ont entre 25 et 39 ans
- 19 % ont plus de 60ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 52 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 27 % sont hébergés chez un tiers
- 6 % sont des propriétaires occupants

Son activité

- 45 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociales, auto-entrepreneur).
- 32 % sont des salariés du secteur privé
- 15 % sont des chômeurs

Ses revenus par UC

- 33 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 499 €
- 32 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 500 et 999 €
- 17 % ont des revenus compris entre 1 500 € et 1 999 €

La nature de ses revenus

- 50 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 13 % déclarent qu'ils viennent de leur retraite
- 11 % déclarent qu'ils proviennent d'autres activités.

Ancienneté des demandes en cours

- 61 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 21 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans
- 10 % des demandes ont une ancienneté de + de 3 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Coût du logement

- 16 % des demandeurs trouvent que leur logement est trop cher

Changement statut familial

- 13 % des demandeurs déclarent avoir divorcé ou s'être séparé

Logement repris

- 11 % des demandeurs déclarent que leur logement a été repris par le propriétaire

Concernant les demandes en mutation ?

Logement inadapté et handicap

- 20 % déclarent que leur logement est inadapté au handicap

Taille du logement

- 19 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Regroupement familial

- 8 % des demandes sont faites au titre du regroupement familial

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 37 % des logements demandés sont des T2
- 31 % sont des T3
- 17 % sont des T4

Où ?

- 21 % des demandeurs souhaitent un logement au sein de l'agglomération du Grand-Dax dont 13 % à Dax (correspondant à 61 % de l'EPCI) et 6 % à St-Paul-les-Dax (27 % de l'EPCI)
- 20 % demandent La Communauté de commune Marenne Adour Côte Sud dont 5 % pour la commune de Capbreton (27 % de l'EPCI).
- 18 % demandent un logement au sein de la Communauté de commune du Seignanx (dont 11 % à Tarnos correspondant à 64% de l'EPCI).
- 13 % demandent Mont-de-Marsan (Préfecture des Landes) correspondant à 80% de l'EPCI.

Profil du demandeur dans le Lot-et-Garonne en 2022

Une demande en augmentation de 7 % dans le Lot-et-Garonne entre 2021 et 2022

Qui demande un logement social ?

- 77 % sont des nouvelles demandes
- 23 % concernent des demandes de mutation dans le parc HLM

Le ménage

- 45 % de ménages d'une personne
- 22 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 39 % entre 40 et 59 ans
- 34 % des demandeurs ont entre 25 et 39 ans
- 19 % ont plus de 60 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 59 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 24 % sont hébergés chez un tiers

Son activité

- 48 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociales, auto-entrepreneur...)
- 32 % sont des salariés du secteur privé
- 14 % sont des chômeurs

Ses revenus par UC

- 41 % déclarent un revenu mensuel compris entre 500 et 999 €
- 30 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 1000 et 1 499 €
- 13 % ont des revenus compris entre 1 500 € et 1 999 €

La nature de ses revenus

- 44 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 13 % déclarent qu'ils proviennent du RSA
- 13 % déclarent qu'ils viennent de leur retraite

Ancienneté des demandes en cours

- 71 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 20 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans
- 5 % des demandes ont une ancienneté de 2 à 3 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Le coût du logement

- 14 % déclarent que leur logement est trop cher

Taille du logement

- 12 % des demandeurs ou que leur logement a été repris par le propriétaire

Changement de statut familial

- 11 % des demandeurs déclarent avoir divorcé ou s'être séparé

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 21 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Logement inadapté et handicap

- 17% déclarent que leur logement est inadapté

Regroupement familial

- 7 % déclarent demander un logement au titre du regroupement familial

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 36 % des logements demandés sont des T3
- 30 % sont des T2
- 21 % sont des T4

Où ?

- 56 % des habitants du Lot-et-Garonne demandent un logement au sein de l'agglomération d'Agen dont 31 % à Agen représentant 55 % de l'EPCI.
- 16 % des demandes concernent Val de Garonne Agglomération dont 10 % des demandes concerne Marmande (63 % de l'EPCI)
- 15 % des demandes concerne la CA du Grand Villeneuvois dont 12 % des demandes pour la commune de Villeneuve-sur-Lot (83 % de l'EPCI).
- 4 % demandent la commune de Casteljaloux

Profil du demandeur dans les Pyrénées-Atlantiques en 2022

Une demande en augmentation de 11 % dans les Pyrénées-Atlantiques entre 2021 et 2022

Qui demande un logement social ?

- 75 % sont des nouvelles demandes
- 25 % concernent des demandes de mutation

Le ménage

- 54 % de ménages d'une personne
- 21 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 38 % ont entre 40 et 59 ans
- 34 % des demandeurs ont entre 25 et 39 ans
- 18 % ont plus de 60 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 52 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 26 % sont hébergés chez un tiers

Son activité

- 42 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociales...)
- 37 % sont des salariés du secteur privé
- 13 % sont des chômeurs

Ses revenus

- 32 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 499 €
- 31 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 500 et 999 €
- 19 % ont des revenus compris entre 1 500 € et 1 999 €

La nature de ses revenus

- 51 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 12 % déclarent qu'ils proviennent d'autres activités
- 12 % déclarent qu'ils proviennent de la retraite

Ancienneté des demandes en cours

- 54 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 21 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans
- 9 % des demandes ont une ancienneté de 2 à 3 ans
- 16 % ont une ancienneté > à 3 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Le coût du logement

- 14 % déclarent que leur logement est trop cher

Changement de statut familial et logement repris

- 11 % des demandeurs déclarent avoir divorcé ou s'être séparé ou que leur logement a été repris par le propriétaire

Mobilité professionnelle

- 9 % des demandeurs déclarent avoir été mutés

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement et inadapté au handicap

- 20 % déclarent que leur logement est trop petit ou inadapté au handicap

Coût du logement

- 8 % des demandeurs déclarent que leur logement est trop cher

Regroupement familial

- 6 % déclarent demander un logement au titre du regroupement familial

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 40 % des logements demandés sont des T2
- 27 % sont des T3
- 15 % sont des T1

Où ?

- 64 % des habitants des Pyrénées-Atlantiques demandent un logement au sein de l'agglomération du Pays-Basque dont 18 % à Bayonne, 16 % à Anglet et 4 % à St-Jean-de-Luz qui correspondent respectivement à 29 %, 24 % et 6 % de l'EPCI.
- 26 % des habitants de la CA Pau Béarn Pyrénées dont 16 % demandent un logement à Pau (61 % de l'EPCI)

Concernant les villes carencées au titre de l'article 55 loi SRU

- 6 % demandent un logement à Biarritz (9 % de l'EPCI), 4 % à Hendaye (6 % de l'EPCI) et 1 % à Mouguerre et Urrugne. Respectivement dans ces communes les attributions représentent 4 % pour Biarritz, 2 % pour Hendaye et 1 % pour les autres communes.
- 0,5 % demandent un logement à Bizanos et 1 % des attributions sont faites dans cette commune.

Profil du demandeur dans les Deux-Sèvres en 2022

Une demande en augmentation de 4 % dans les Deux-Sèvres entre 2021 et 2022

Qui demande un logement social ?

- 72 % sont des nouvelles demandes
- 28 % concernent des demandes de mutation

Le ménage

- 51 % de ménages d'une personne
- 21 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 36 % entre 25 et 39 ans
- 35 % des demandeurs ont entre 40 et 59 ans
- 18 % ont plus de 60 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 45 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 31 % sont hébergés chez un tiers
- 9 % sont des propriétaires occupants

Son activité

- 47 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociale...)
- 35% sont des salariés du secteur privé
- 12 % sont des chômeurs

Ses revenus

- 40 % déclarent un revenu mensuel compris entre 500 et 999 €
- 33 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 499 €
- 15 % ont des revenus compris entre 1 500 € et 1 999 €

La nature de ses revenus

- 46 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 15 % déclarent qu'ils proviennent du RSA
- 14 % déclarent qu'ils sont issus de leur retraite

Ancienneté des demandes en cours

- 60 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 22 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans
- 18 % des demandes ont une ancienneté > 2 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Taille du logement

- 17 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Changement de statut familial et coût du logement

- 13 % déclarent avoir divorcé ou s'être séparé ou que leur logement actuel est trop cher

Logement repris

- 11 % des demandeurs déclarent que leur logement a été repris par le propriétaire

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 27 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Logement inadapté au handicap

- 22 % déclarent que leur logement est inadapté à leur handicap

Coût du logement

- 7 % des demandeurs trouvent que leur logement est trop cher

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 34 % sont des T3
- 33 % des logements demandés sont des T2
- 18 % sont des T4

Où ?

- 57 % des habitants des Deux-Sèvres demandent un logement au sein de l'agglomération du Niortais dont 41 % à Niort et 5 % à Chauray correspond respectivement à 72 % et 8 % de l'EPCI.
- 17 % demandent un logement dans la CA du Bocage Bressuirais dont 8 % à Bressuire (46 % de l'EPCI).
- 6 % demandent Thouars
- 5 % demandent Parthenay

Profil du demandeur dans la Vienne en 2022

Une demande en augmentation de 8 % dans la Vienne entre 2021 et 2022

Qui demande un logement social ?

- 65 % sont des nouvelles demandes
- 35 % concernent des demandes de mutation

Le ménage

- 51 % de ménages d'une personne
- 21 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 36 % entre 25 et 39 ans
- 32 % des demandeurs ont entre 40 et 59 ans
- 16 % ont moins de 25 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 40 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 35 % sont hébergés chez un tiers
- 7 % sont des propriétaires occupants ou sont des sortants de structures d'hébergement

Son activité

- 43 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociales...)
- 30 % sont des salariés du secteur privé
- 14 % sont des chômeurs

Ses revenus

- 41 % déclarent un revenu mensuel compris entre 500 et 999 €
- 30 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 1000 et 1 499 €
- 14 % ont des revenus compris entre 1 500 € et 1 999 €

La nature de ses revenus

- 45 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 17 % déclarent qu'ils proviennent du RSA
- 12 % déclarent qu'ils sont issus de leur retraite

Ancienneté des demandes en cours

- 65 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 20 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans
- 8 % des demandes ont une ancienneté de 2 à 3 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Taille du logement

- 18 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Coût du logement

- 12 % des demandeurs trouvent que leur logement est trop cher

Changement de statut familial

- 11 % déclarent avoir divorcé ou s'être séparé

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 28 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Logement inadapté et handicap

- 16 % déclarent que leur logement est inadapté à leur handicap

Coût du logement

- 9 % déclarent que leur logement est trop cher

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 33 % sont des T3
- 32 % des logements demandés sont des T2
- 18 % sont des T4

Où ?

- 68 % des habitants de la Vienne demande un logement au sein de l'Agglomération du Grand Poitiers dont 46 % à Poitiers et à 5 % Bruxerolles ce qui représente respectivement 67 % et 7 % de l'EPCI.
- 16 % demandent un logement au sein de l'agglomération du Grand Châtelleraut dont 12 % à Châtelleraut même (74 % de l'EPCI)

Profil du demandeur dans la Haute-Vienne en 2022

Une demande en augmentation de 13 % dans la Haute-Vienne entre 2021 et 2022

Qui demande un logement social ?

- 59 % sont des nouvelles demandes
- 41 % concernent des demandes de mutation

Le ménage

- 48 % de ménages d'une personne
- 22 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 37 % entre 25 et 39 ans
- 33 % des demandeurs ont entre 40 et 59 ans
- 17 % ont plus de 60 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 43 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 32 % sont hébergés chez un tiers
- 7 % sont des propriétaires occupants

Son activité

- 49 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociales...)
- 31 % sont des salariés du secteur privé
- 12 % sont des chômeurs

Ses revenus par UC

- 40 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 500 et 999 €
- 31 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 999 €
- 14 % ont des revenus compris entre 1 500 € et 1 999 €

La nature de ses revenus

- 45 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 16 % déclarent qu'ils sont issus du RSA
- 12 % déclarent qu'ils proviennent de leur retraite

Ancienneté des demandes en cours

- 72 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 19 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans
- 5 % des demandes ont une ancienneté de 2 à 3 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Taille du logement

- 16 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Coût du logement

- 14 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop cher

Changement de statut familial

- 12 % déclarent avoir divorcé ou s'être séparé

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 27 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Logement inadapté et handicap

- 17 % déclarent que leur logement est inadapté à leur handicap

Coût du logement

- 8 % déclarent que leur logement est trop cher

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 32 % des logements demandés sont des T2 et/ou des T3
- 20 % sont des T4
- 11 % sont des T1

Où ?

- 83 % des habitants de la Haute-Vienne demande un logement au sein de Limoges Métropole dont 62 % à Limoges (75 % de l'EPCI) et 4% à Panazol et Isle (5% de l'EPCI).
- 4 % demandent Saint-Junien

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

15 rue Arthur Ranc
BP 60539 - 86020 Poitiers CEDEX
Tèl : 05 49 55 63 63 - Fax : 05 49 55 63 01

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

Directeur de publication : David Goutx, Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine par intérim.

Rédactrice : Valérie Vogin
Service aménagement, habitat, paysages et littoral
Département Habitat/Pôle parc public et politiques sociales du logement

[Page internet liée au thème](#)

Courriel : dh.sahc.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr